



ecomaison



Ensemble,
développons la
réparation des
meubles de la
maison et du jardin



**Allonger la durée de
vie des produits avec
la réparation**

La loi AGEC prévoit la création d'un Fonds Réparation Ameublement par Ecomaison



Réseau de
réparateurs
labellisés
par Ecomaison

Constitution en cours

Bonus
Réparation
financé
par Ecomaison

Depuis le 6 mai 2024



La réparation, une offre de service pour les particuliers



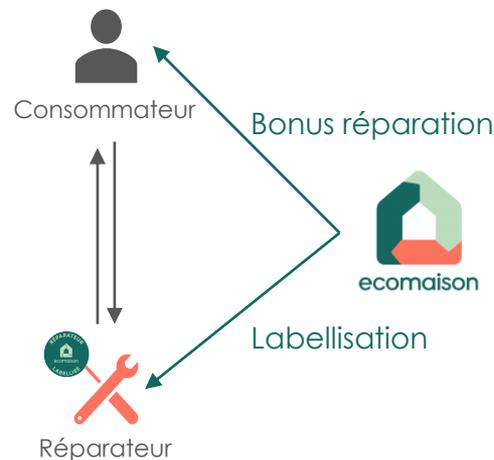
- ▶ Une **réparation** consiste à **remettre en état de fonctionnement** un produit ayant subi une panne, une défaillance ou une casse.



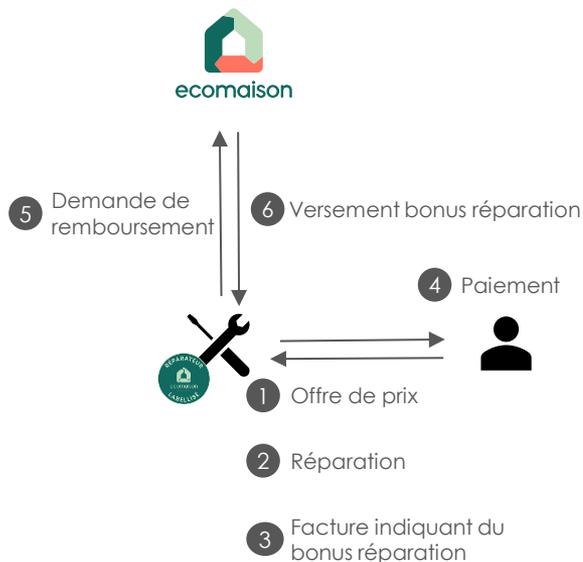
Le Bonus Réparation, un facteur d'attractivité pour le consommateur



- ▶ Une réparation consiste à remettre en état de fonctionnement un produit ayant subi une panne, une défaillance ou une casse.
- ▶ Elle est **éligible au Bonus Réparation** si
 1. Elle est réalisée
 - **pour un particulier** détenteur d'un produit
 - **hors garantie** légale ou commerciale,
 - **par un réparateur labellisé** 
 2. Elle appartient au **périmètre d'éligibilité** *produit x réparations* établi par Ecomaison



Un bonus Réparation versé au réparateur... qui bénéficie au consommateur



► Un flux financier similaire au principe du tiers payant des dépenses de santé

- La facture de réparation affiche le montant du Bonus, soustrait du montant payé par le consommateur
- Le Bonus est remboursé, sur déclaration, au réparateur



Un Bonus Réparation pour le consommateur

Sièges et Literie



Produits éligibles Bonus Réparation Sièges et Literie



Sièges :

- ▶ **Tous les fauteuils fixes, mécanisés ou électriques**
 - ▶ Fauteuils club, bergère, chesterfield, etc.
 - ▶ Fauteuils convertibles
 - ▶ Fauteuils en cuir ou textile, métal ou bois, osier ou rotin
 - ▶ Fauteuils relaxation, massant
- ▶ **Tous les canapés**
 - ▶ Canapés fixes droits ou d'angle
 - ▶ Canapés convertibles
 - ▶ Canapés relaxants
 - ▶ Sofas, divans, méridiennes, chauffeuses
- ▶ **Toutes les chaises, bancs et tabourets**
 - ▶ Pour toute la maison
 - ▶ Pour le jardin

Literie :

- ▶ **Sommiers**
 - ▶ Tapissiers ou sans rembourrage
 - ▶ Fixes, mécanisés ou motorisés
- ▶ **Cadre à lattes**
 - ▶ Fixes, mécanisés ou motorisés
- ▶ **Têtes de lit**
 - ▶ Rembourrées ou capitonnées
 - ▶ Sans rembourrage

Tous les univers et tous les meubles sont éligibles au Bonus Réparation !



Sièges



Canapés

30 à 60€



Fauteuils

30 à 60€

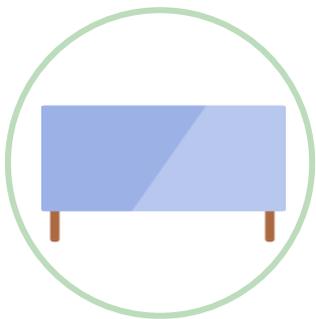


Chaises, bancs et tabourets

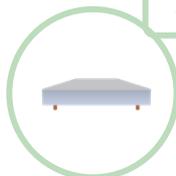
30 à 40€



Tous les univers et tous les meubles sont éligibles au Bonus Réparation !

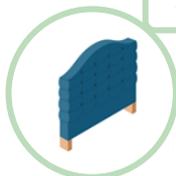


Literie



Sommiers

30 à 60€



Têtes de lit

30 à 60€



Les réparations éligibles au Bonus Réparation Sièges et Literie



 Quincaillerie ou accessoire	 Revêtement ou assises	 Structure ou rembourrage	 Mécanismes ou moteur
<ul style="list-style-type: none">• Remplacement d'attaches, de ressorts, de sangles, de lattes ou d'accessoires• Remplacement de quincaillerie (pieds, supports, arrêts, etc.)	<ul style="list-style-type: none">• Couture, reprise sur textile, réparation sur cuir*• Reprise de coutures d'assemblage• Réparation point de tirage ou capiton• Rempaillage d'assise ou de dossier• Réparation ou reprise de cannage	<ul style="list-style-type: none">• Réparation d'une structure, piètement ou accoudoir en bois• Réparation d'une structure, piètement ou accoudoir en métal• Ajout de mousse ou rembourrage	<ul style="list-style-type: none">• Remplacement ou réparation de mécanisme Relax• Remplacement ou réparation de crémaillère ou mécanisme• Remplacement de moteur électrique, transformateur, accumulateur, commande

* suite à déchirure ou coupure laissant apparaître le rembourrage

Barème du Bonus Réparation Sièges et Literie



	Quincaillerie ou accessoire	Revêtement ou assises	Structure ou rembourrage	Mécanismes ou moteur
Siège 1 place Literie <140 cm	30 €		40 €	
Siège 2 places Literie >=140 cm			50 €	
Siège 3 places et + Literie >= 180 cm			60 €	

Le prix de vente de la réparation doit être supérieur au montant du bonus
Un Bonus par facture quel que soit le nombre de produits, de composants, de réparations

Meubles



Produits éligibles au Bonus Réparation Meubles



Cuisine et agencement

► Tous les meubles de cuisines intégrées

- Plans de travail
- Caissons
- Portes, façades
- Tiroirs et accessoires

► Tous les meubles de placards et d'agencement

- Portes de placards
- Caissons et façades sur mesure pour la maison

Meubles pour la maison et le jardin

► Tous les meubles de rangements

- Armoire, commodes et buffets
- Etagères

► Toutes les tables et bureaux

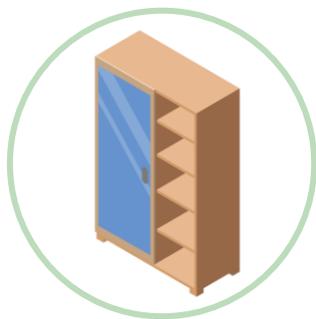
- Table de salon ou de salle à manger
- Table de cuisine ou de jardin
- Bureaux et plans de pose

► Tous les meubles de la chambre

- Lits
- Chevets

► Tous les meubles de la salle de bain

Tous les univers et tous les meubles sont éligibles au Bonus Réparation !



Meubles



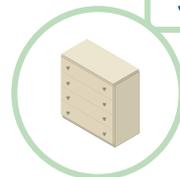
35 à 65€

Salon et Salle à Manger



35 à 65€

Tables et bureaux



35 à 65€

Chambre et Salle de Bain



La réparation, jusque dans la cuisine !

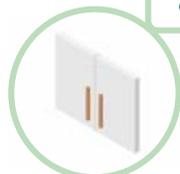


Cuisine et Placards



65 à 200€

Caissons et plans de travail



65 à 90€

Façades



35€

Quincaillerie et accessoires



Les réparations éligibles au Bonus Réparation Meubles



<h3>Quincaillerie ou accessoire</h3>	<h3>Structure ou composant</h3>	<h3>Façade ou porte en cuisine ou agencement</h3>	<h3>Caisson en cuisine ou agencement</h3>	<h3>Plan de travail de cuisine</h3>
<ul style="list-style-type: none"> • Remplacement ou réparation de charnière, glissière, poignée, arrêt, roulette, etc. • Remplacement ou réparation de tourniquet, aménagement de tiroir, tringle, tablette, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réparation de meuble en bois, panneau de bois, métal ou autre matériau • Remplacement d'un composant de meuble (porte, flanc, dos de meuble, joue, filler plinthe en cuisine ou agencement, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacement* d'une façade de cuisine, placard ou agencement intégré • Réparation d'une façade (tous matériaux dont miroir et vitres) de cuisine, placard ou agencement intégré 	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacement* d'un caisson de cuisine, placard ou agencement intégré • Réparation d'un caisson ou de son attache au mur en cuisine, placard ou agencement intégré 	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacement* d'un plan de travail de cuisine intégrée • Réparation d'un plan de travail de cuisine intégrée

* Pour les composants à panne, défaillance ou casse grave

Montants du Bonus Réparation Meubles

Toutes les pannes

Pannes les plus graves

	Bonus Réparation	
	Réparation du composant	Remplacement* du composant
Plan de travail de cuisine	65 €	200 €
Caisson en cuisine ou agencement	65 €	125 €
Façade ou porte en cuisine ou agencement	65 €	90 €
Structure ou composant tous meubles	65 €	
Quincaillerie ou accessoire tous meubles	35 €	



Prix de la réparation supérieur au montant du Bonus
Un Bonus par facture quel que soit le nombre de produits, de composants, de réparations
* Remplacement de l'intégralité du caisson, de la façade/porte ou du plan de travail

Les pannes éligibles au Bonus Réparation Meubles



	Réparation	Remplacement
Plan de travail de cuisine	Toutes pannes, détérioration ou casse dont l'impact est fonctionnel ¹	Pour les pannes graves : <ul style="list-style-type: none"> Gonflement du panneau de bois Fissure² Perte en rigidité de la structure, déformation²
Caisson en cuisine ou agencement		
Façade ou porte en cuisine ou agencement		
Autre meuble ou partie de meuble	Toutes pannes, détérioration ou casse dont l'impact est fonctionnel ¹	
Quincaillerie ou accessoire	Toutes pannes, détérioration ou casse dont l'impact est fonctionnel ¹	

- ¹ La détérioration ou la casse peut être :
- une déformation entraînant une perte de stabilité, rigidité, robustesse du composant ou du meuble concerné
 - Une coupure, une rayure, un impact ou une brûlure dont la longueur, la largeur, la profondeur ou la surface est suffisante pour
 - Accélérer le vieillissement du composant ou du meuble (prise d'humidité, déformation, perte de rigidité ou robustesse, etc.)
 - Dégrader drastiquement l'usage du composant ou du meuble (planéité de la surface, perte de rigidité, de liaison avec des accessoires, quincaillerie ou autres composants du meuble ou de l'ensemble de meubles)
- ² Déformation ou fissure impactant en profondeur la structure du matériau ou du composant.



Proposez le Bonus Réparation à vos clients

Un réseau de réparateurs multi-acteurs



Acteurs éligibles



Distributeurs



Artisans



Entreprises de l'ESS



Fabricants



Réparateurs



Monteurs / Poseurs

- ▶ **Labelliser des professionnels compétents**
- ▶ **Labellisation = faire bénéficier du Bonus Réparation**
- ▶ **Une labellisation pour l'acteur qui facture la réparation**

Une candidature simplifiée et en ligne



Dossier basé sur la preuve d'une activité antérieure

Administratif (pro)

Existence juridique
SIRET, Kbis/RNE

Assurance
RC pro

Conformité
Ursaff, Ecomaison

Compétences (qualité de réparation)

Référence (s)

Expérience

Ou déclaration des
sous-traitants

Administratif
Capacité
Compétences

Factures à donneur
d'ordres

Factures à
consommateur

Le sous-traitant peut
porter la compétence



Bénéficiez du Bonus Réparation !

Distributeurs, fabricants, artisans, réparateurs, livreurs monteurs, poseurs, entreprises de l'économie sociale et solidaire...Vous souhaitez proposer le Bonus Réparation à vos clients ? **Demandez votre labellisation Ecomaison !**

La labellisation est ouverte à tout type de professionnels. Grâce à vos références clients, démontrez à Ecomaison vos compétences et votre capacité à réaliser des réparations sur les produits éligibles au Bonus Réparation.



Vous remplissez votre demande de labellisation en ligne

Laissez-vous guider : vous allez, pas à pas, nous présenter votre entreprise, démontrer vos compétences et votre expérience.



Nous vous accompagnons dans votre démarche

Nous prenons contact avec vous pour vérifier ensemble votre dossier de candidature et vérifier tous les éléments nécessaires à la labellisation.



Vous êtes labellisé

Et voilà ! Vous êtes labellisé Ecomaison. Vous pourrez proposer le bonus réparation à vos clients avant fin 2023.

Une labellisation engageante



Charte d'engagements

Réparateur agréé

Devenir réparateur agréé par Ecomaison vous permet de faire bénéficier à vos clients du bonus réparation. Il vous engage également en faveur de la qualité d'information, de services et de suivi de vos clients, de vos prestations et de vos déclarations.

- Garantir** : Le réparateur s'engage à garantir les travaux de réparation au minimum **6 mois** après l'acte de réparation.
- S'engager** : Le réparateur s'engage à :
 - Faire signer par son client, le **bon de réception** dûment complété selon les modalités communiquées par Ecomaison ;
 - Ne pas augmenter ses tarifs** de réparation du fait de l'existence du dispositif
 - Accepter, le cas échéant, la réalisation d'un **contrôle, par Ecomaison**, de son activité de réparation lié au dispositif.
- Fournir** : Le réparateur s'engage à fournir à Ecomaison au moment de son agrément et avant le 31 janvier de chaque année **les tarifs de réparation** qu'il applique et selon le format défini par Ecomaison.
- Informier** : Le réparateur s'engage à informer les clients :
 - En affichant**, sur tout dispositif adéquat (site internet, affichage en magasin etc.) l'existence du Bonus réparation et son montant
 - En émettant un **devis ou une offre de prix** ferme préalablement à la réalisation des travaux de réparation.
- Intervenir** : Le réparateur s'engage à intervenir à domicile en respectant une **distance maximum de 250 km** du point de départ du technicien (hors Drom-Corn et territoires insulaires) et respecte une distance maximum de 250 km entre le lieu d'accueil du client et le lieu de la réparation du produit.
- Respecter** : Le réparateur s'engage à respecter le **format de facturation** prévu par Ecomaison tel que « Acte de réparation » et « Bonus de réparation » à côté du ou des montants de bonus.
- Communiquer** : Le réparateur s'engage à communiquer auprès des particuliers :
 - L'**existence et les modalités** du dispositif Bonus Réparation
 - La détention de l'agrément « **Réparateurs Agréés par Ecomaison** »
- Prévenir** : Le réparateur s'engage à :
 - Prendre des dispositions visant à **réduire les déchets** issus de l'activité de réparation, les trier s'assurer de leur bonne valorisation,
 - Transmettre le geste de tri à opérer pour un produit non réparable en favorisant le **don en vue du réemploi**.

Charte 'Engagement du réparateur'

Engagement qualité

Accueil
consommateur

Qualité de
réparation

Garantie étendue
6 mois

Communication
dispositif

Déclaration

Validation client

Montant du Bonus

Nature de
réparation

Facture calibrée

Suivi

Stats réparation

Note
consommateur

Audit

Maintien des prix
de réparation

Le besoin est là ... l'offre et donc la demande, beaucoup moins



Une probabilité de
défaillance
significative...

25%

des foyers Français ont subi
une défaillance sur au moins
un meuble tous les ans

Cuisine, Salle de Bain, Dressing (22%)
Meubles de rangement (13%)
Mobilier de jardin (12%)

... avec une majorité de
Hors Garantie

66%

Hors garantie
Légale ou commerciale

Un fort potentiel de
développement pour la
réparation

1/3
CONSERVÉ



1/3
RÉPARÉ

1/3
JETÉ

Un poids prépondérant
de l'auto-réparation sur
les biens réparés

75 à 92% des réparations
sont réalisées par le
détenteur

Sièges et canapés (75%)
Meubles de rangement (90%)

Une labellisation pour intégrer un réseau national



Une marque
reconnaissable



Une visibilité
assurée



Des outils de
communication

L'annuaire en ligne des réparateurs labellisés



Trouver un réparateur près de chez vous

Que souhaitez vous réparer ?

-  Sièges et canapés
-  Chaises et bancs
-  Sommiers et têtes de lit
-  Outils de bricolage et du jardin

Suivant >

Un annuaire géolocalisé



Trouver un réparateur près de chez vous

À proximité de quel lieu ?

🔍 64000 Pau



📍 [Autour de moi](#)

Suivant >

Des réparateurs à domicile ou en atelier



5 résultats pour : Sièges et canapés

Filter les réparateurs

[En atelier](#) [À domicile](#)

[En atelier](#) [À domicile](#)

madame assise
Horaires - Bientôt disponibles
10 rue chapelet, 64200, Biarritz
À 96.74 km ou à votre domicile
[Accéder aux détails >](#)

[À domicile](#)

Atlas Pau
Horaires - Bientôt disponibles
07 73 54 81 24
À votre domicile
[Accéder aux détails >](#)

[À domicile](#)

Confort Service
Horaires - Bientôt disponibles
03 87 88 28 66
À votre domicile
[Accéder aux détails >](#)

[À domicile](#)

Meublenu Pau
Horaires - Bientôt disponibles
07 73 54 81 24
À votre domicile
[Accéder aux détails >](#)

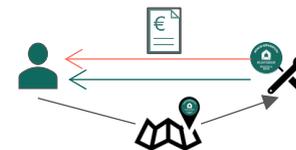
[À domicile](#)

Mobilier de France Pau
Horaires - Bientôt disponibles
07 73 54 81 24
À votre domicile
[Accéder aux détails >](#)

Trois modes d'implication pour les enseignes et fabricants



Enseignes ou fabricants Promotrices



- Magasin **promeut** le dispositif
- **Facturation et bonus** : réparateur labellisé Ecomaison
- **Réparation** : réparateur labellisé Ecomaison
- **Obligatoire depuis le 1^{er} juillet**

Trois modes d'implication pour les enseignes et fabricants



Enseignes ou fabricants Promotrices



L'éco-participation finance la réparation.

Notre partenaire Ecomaison propose des Bonus Réparation pour les produits de la maison

Bricolage Jours Mobilier

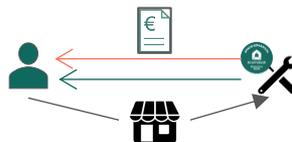


Retrouvez les réparateurs labellisés et les montants des Bonus Réparation dans le cadre des fonds réparation sur Ecomaison.com

Trois modes d'implication pour les enseignes et fabricants



Enseignes à point de vente ou fabricants prescripteurs



- Le point de vente **prescrit** un réparateur labellisé à son client
- **Facturation et bonus** : réparateur partenaire de l'enseigne, labellisé par Ecomaison
- **Réparation** : réparateur partenaire de l'enseigne, labellisé par Ecomaison



Enseignes ou fabricants Promotrices

L'éco-participation finance la réparation.

Notre partenaire Ecomaison propose des Bonus Réparation pour les produits de la maison

Eco-Jardin Jouets Meubler

Retrouvez les réparateurs labellisés et les montants des Bonus Réparation dans le cadre des fonds réparation sur Ecomaison.com

Trois modes d'implication pour les enseignes et fabricants



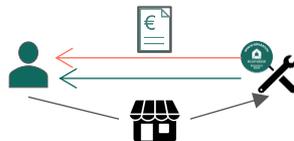
Enseignes à points de vente ou fabricants labellisés



- Le point de vente propose la réparation
- **Facturation et bonus** : Magasin
- **Réparation** : magasin ou sous-traitant déclaré à Ecomaison



Enseignes à point de vente ou fabricants prescripteurs



- Le point de vente **prescrit** un réparateur labellisé à son client
- **Facturation et bonus** : réparateur partenaire de l'enseigne, labellisé par Ecomaison
- **Réparation** : réparateur partenaire de l'enseigne, labellisé par Ecomaison



Enseignes ou fabricants Promotrices



L'éco-participation finance la réparation.

Notre partenaire Ecomaison propose des Bonus Réparation pour les produits de la maison



Brico-Jardin Jouets Meubler



Retrouvez les réparateurs labellisés et les montants des Bonus Réparation dans le cadre des fonds réparation sur Ecomaison.com

Vous souhaitez développer la réparation avec nous ?

Benoît GODON
Responsable Fonds Réparation
bgodon@ecomaison.com

Une réduction appliquée directement sur la facture

